

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2023\_275

OBJET :

**ADMINISTRATION GENERALE**

**RAPPORT D'ACTIVITES 2022  
DE ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **21 SEPTEMBRE 2023** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 14 septembre 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 septembre 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, Béranger CENTI, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses* : Véronique MOUILLER, *adjoint*, Pascaline PATIN, *conseillère municipale déléguée*, Michel CELLIER, Valérie MACHON et Gaëtan REDEUILH, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse* :

*Secrétaire élu pour la durée de la session* : Cédric SCHÜNEMANN

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER Pascaline PATIN Michel CELLIER Valérie MACHON Gaëtan REDEUILH	Jean-Luc CHERVIN Chantal LACOUR Pierre BARNET Brigitte MACAUDIERE Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**RAPPORT D'ACTIVITES 2022  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire expose que la commune de Riorges a été destinataire le 10 juillet 2023 du rapport d'activités 2022 de Roannais Agglomération,

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que le Président de l'EPCI adresse chaque année aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Considérant que ledit rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de l'EPCI à son Conseil municipal, en séance publique.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2022 relatif à l'activité de Roannais Agglomération.

Riorges, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,  
Cédric SCHÜNEMANN

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN